

From: Marie CAPOTORTO  
To: Matteo Crippa  
Cc:



Subject: Suite au rapport médical de M. KHIEU Samphân  
Date: 03/27/2014 11:46 AM

Monsieur CRIPPA,

La Défense de Monsieur KHIEU Samphân entend réagir au rapport des médecins daté du 26 mars 2014 sans que ces remarques ne nécessitent la lourde et coûteuse organisation d'une audience (qu'aucune autre partie n'a souhaitée).

Nous vous demandons donc simplement de bien vouloir transmettre ces brèves remarques à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Juges de la Chambre de première instance.

La première observation concerne les conditions dans lesquelles se sont déroulés les deux entretiens de notre client avec les trois médecins chargés de l'ausculter. Nous tenons à souligner que notre client est au repos depuis plusieurs mois et que cela a forcément eu une influence favorable sur les conclusions des experts. Depuis novembre 2013, Monsieur KHIEU Samphân attend votre délibéré et n'a pas eu à assister quotidiennement à des audiences longues et fatigantes. Il a travaillé à son rythme en dehors du stress des audiences. Sur ce point, nous tenons également à souligner le §15 du rapport qui fait état d'un risque d'attaque cardiaque élevé.

La deuxième observation porte sur la conclusion des experts selon laquelle Monsieur KHIEU Samphân « *is functioning independently in mobility* » (§36). Les experts ont noté que Monsieur KHIEU Samphân était capable de se déplacer dans la pièce sans utiliser sa canne (§10) au cours des deux entretiens d'une et deux heures, durant lesquels il est resté la plupart du temps assis (§38). Monsieur KHIEU Samphân précise qu'il lui est difficile de se lever et qu'il a rapidement besoin de sa canne pour se déplacer. Nous tenons sur ce point à rappeler à la Chambre la teneur du dernier rapport médical en date du 21 mars 2014 selon lequel : « il est nécessaire d'avoir un ou deux aides pour le déplacement » (E13/173/1, dernière page, ERN 00979432, partie « 8 - Recommandation »).

La troisième observation porte sur le programme quotidien d'activité qu'aurait indiqué Monsieur KHIEU Samphân aux experts (§11). Il est fait mention d'une sortie quotidienne à 18 heures pour faire un peu d'exercice. Monsieur KHIEU Samphân précise avoir indiqué aux experts que cette sortie avait lieu à 16 heures (à 18 heures, il a fini de dîner et la porte de sa cellule est fermée à clé).

En conclusion de ces trois observations, nous trouvons excessive l'affirmation du paragraphe 38 du rapport indiquant qu'à l'issue de deux entretiens d'une et deux heures et parce que les médecins « *had no concerns about KHIEU Samphan tiring or losing concentration over these interviews* », il serait donc diagnostiqué capable de « *participate*

*for full duration of the trial sessions with the usual breaks in the hearings ».* Sans avoir besoin de questionner les trois médecins missionnés, il paraît évident que les entretiens se sont déroulés dans un contexte particulièrement favorable de repos depuis plusieurs mois. La reprise d'un procès à un rythme soutenu préconisé par le rapport aurait forcément un impact rapide sur les capacités de concentration et de récupération de notre client.

Pour ces raisons, nous maintenons les propositions que nous avons formulées dans les « Informations de la Défense de M. KHIEU Samphân concernant l'aptitude et les modalités d'organisation des audiences » du 15 janvier 2014 (E301/6).

Nous relevons qu'il pourrait être utile, voire nécessaire, de prévoir une nouvelle évaluation médicale dans le contexte quotidien des audiences après leur reprise.

Veillez recevoir nos salutations les meilleures,

La Défense de Monsieur KHIEU Samphân

Matteo Crippa---03/26/2014 03:24:37 PM---Dear Marie, the Judges of the Trial Chamber have asked me to inform you that your request for an ex

From: Matteo Crippa/UNAKRT  
To: Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT  
Cc: 

Dear Marie,

the Judges of the Trial Chamber have asked me to inform you that your request for an extension of time is granted for the reasons indicated in your email below.


Accordingly, the Chamber requests that the KHIEU Samphan defence team confirms whether they deem that a fitness hearing will be necessary by 12 noon, tomorrow 27 March 2014.

Regards,

Matteo CRIPPA  
Legal Officer and Greffier  
Trial Chamber  
UNAKRT-ECCC

Kenneth William ROBERTS--26/03/2014 02:23:16 PM---Dear Ms Capotorto, Your request has been conveyed to the Trial Chamber.

From: Kenneth William ROBERTS/UNAKRT  
To: Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT,



Date: 26/03/2014 02:23 PM  
Subject: Re: demande d'extension du délai pour informer la Chambre d'éventuelles questions à l'intention des experts médicaux

Dear Ms Capotorto,

Your request has been conveyed to the Trial Chamber.


Best regards

Ken

Marie CAPOTORTO---26/03/2014 02:15:09 PM---Monsieur ROBERTS, Selon le paragraphe 16 de la décision E301/10, les parties doivent informer la Cha

From: Marie CAPOTORTO/UNAKRT  
To: Kenneth William ROBERTS/UNAKRT@UNAKRT,  
Cc: Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT, Nicholas...





Date: 26/03/2014 02:15 PM  
Subject: demande d'extension du délai pour informer la Chambre  
d'éventuelles questions à l'intention des experts médicaux

Monsieur ROBERTS,

Selon le paragraphe 16 de la décision E301/10, les parties doivent informer la Chambre "le 26 mars au plus tard" (aujourd'hui) de leur éventuelle intention de poser des questions aux experts désignés pour conduire l'examen médical des accusés les 24 et 25 mars 2014.

Or, la Défense de KHIEU Samphân a reçu une copie de courtoisie du rapport le concernant aujourd'hui 26 mars à 11h40. Il s'agit d'un rapport médical de 18 pages en anglais. La Défense ne pourra savoir si elle a des questions à poser aux experts qu'après avoir examiné attentivement ce long document médical dans une langue qui n'est pas l'une de ses deux langues de travail et qu'après s'en être entretenue avec M. KHIEU Samphân.

Pour ces raisons, la Défense de M. KHIEU Samphân demande l'autorisation d'informer la Chambre demain 27 mars 2014 au plus tard de son intention ou non de poser des questions aux experts.

Merci de bien vouloir transmettre cette demande aux magistrats.

Sincères salutations,  
Marie CAPOTORTO